

## La chapelle St Jean-Baptiste de Chabrières



1

La construction de la chapelle St Jean-Baptiste de Chabrières et la fondation de messes dans cette chapelle sont dues à l'initiative privée de Me Angelin Aubert, notaire royal du Fugeret de 1628 à 1688.

En septembre 1669<sup>2</sup> par un acte chez Me Jean Mandine, l'autre notaire royal du Fugeret, Me Angelin Aubert, vend à Gaspard Pellegrin de Peloussi, et Mathieu et Antoine Coste de Chabrières moyennant la somme de 1200 livres, un ensemble de propriétés qu'il a lui-même acquises en 1654 de de Jean et Antoine Brun à feu Joseph d'Annot. « *Les acheteurs promettent de payer 400 livres du jour St Michel prochain, en un an, et les 800 livres restantes en quatre payes annuelles de 200 livres la paye, la première du jour St Michel de l'année 1671, et les autres trois, le même jour des années après, en payant chaque année les intérêts à l'édit du Roi* ». Ces biens consistent en une maison où Me Aubert loge ses rentiers, *une grange et étable audit masage avec une sauche et amossier (murier ?) dans icelle, confronte grange des hoirs de Mathieu Dosoul*, trois terres à Chabrières, l'une au quartier de Malbuy, et deux autres au Crouès de la Colle. La vente comprend aussi une assez grande « *pièce qu'il a au masage de Chabrières, et arbres y radiqués, en dessous les maisons dudit masage, dessus et dessous le chemin, confronte au-dessous la rivière du Couromp (Coulomp)* ». L'acte précise que Me Aubert se réserve le « *bâtiment en forme de pigeonnier qu'il a fait construire sur un rocher au mitan de ladite pièce, avec le passage pour aller audit pigeonnier, du côté des maisons* »<sup>3</sup>.

Mais dans cet acte Me Aubert indique clairement ses intentions de faire construire ultérieurement une chapelle dédiée à St Jean Baptiste. En effet, il y est écrit « *Me Aubert se réserve une cense annuelle et perpétuelle de 24 sols sur ladite pièce de Chabrières, que lesdits acheteurs et tout autre qui la posséderont à l'avenir, seront*

<sup>1</sup> Crédit photo : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Masson-Lautier Maïna

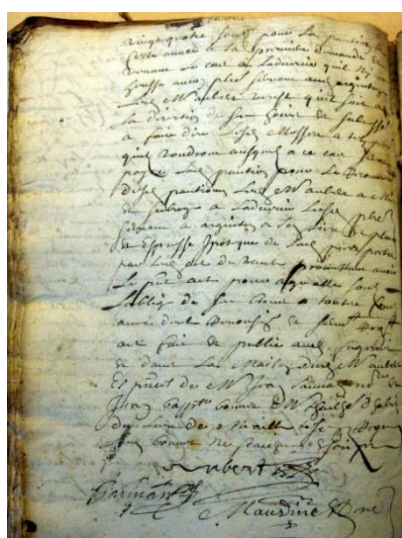
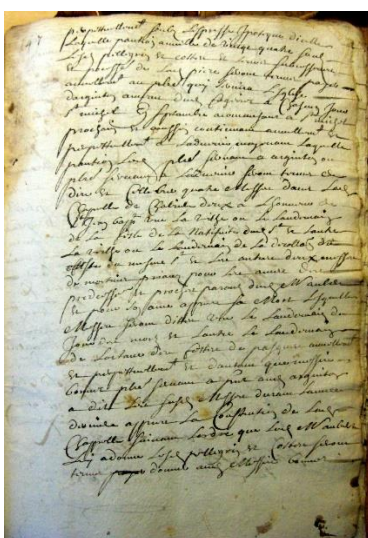
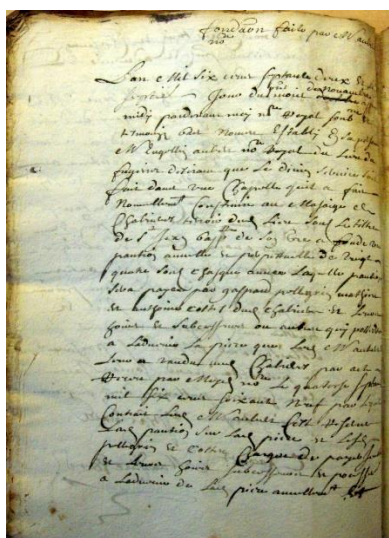
<sup>2</sup> Me Jean Mandine-2E-5806 f° 36-39 - Le 14/09/1669 - Achat pour Gaspard Pellegrin, Mathieu et Antoine Coste du Fugeret, résidant en Chabrières et Peloussi

<sup>3</sup>Ce pigeonnier est ainsi décrit dans l'inventaire de « *Ma région Sud* » réalisé en 2011 : Lieu-dit : Chabrières- Cadastre : 1830 A 1455 ; 1983 A4 1068 - Le cadastre de 1830 le mentionne comme « *bâtiment rural* » appartenant à Pellegrin Honoré du Pelloussi.

Ce colombier est situé à environ 100 mètres au sud du hameau de Chabrières. Il est installé au sommet d'un gros rocher et il comporte un rez-de-chaussée et un étage carré. Le rez-de-chaussée est accessible par une porte piétonne ouverte côté ouest ; il est aéré par un petit jour côté sud et on remarque une grande ouverture, haute et étroite, côté nord ; une petite niche occupe l'angle sud-est. Ce rez-de-chaussée servait sans doute de remise et de séchoir. L'étage de comble était accessible par une échelle de meunier passant par une trappe du plancher. Cet étage est réservé au colombier, dont la baie d'envol s'ouvre au sud. Les murs est, nord et ouest, portent chacun au moins six rangées de lauzes saillantes, qui servaient à accueillir les nids des pigeons. L'ensemble du bâtiment est construit en maçonnerie de moellons de grès, les élévations étant directement assises sur le bloc rocheux. Le toit à pan, ruiné, était probablement couvert en lauzes de grès. Au pied du bloc rocheux, un surplomb formant un abri sous roche naturel est fermé par un muret en pierre sèche.

tenus de payer chaque année, pour quatre messes qui se diront dans une chapelle que ledit Me Aubert a dévotion de faire construire à un coin de ladite terre du côté des maisons. Laquelle pension de 24 sols sera payée au jour que ledit Me Aubert établira après que ladite chapelle sera en état. La place de laquelle chapelle, se réserve, ledit Me Aubert sur la vente de ladite pièce ».

Trois ans après, en novembre 1672<sup>4</sup> la chapelle St Jean Baptiste ayant été achevée, « Me Angelin Aubert, notaire royal du Fugeret, désirant que le divin service soit fait dans une chapelle qu'il a fait nouvellement construire au masage de Chabrières sous le titre de St Jean-Baptiste, a fondé une pension annuelle et perpétuelle de 24 sols chaque année, laquelle pension sera payée par Gaspard Pellegrin, Mathieu et Antoine Coste dudit Chabrières, et leurs hoirs et successeurs, ou autres qui posséderont à l'avenir la pièce que ledit Me Aubert leur a vendu ». « Laquelle pension, lesdits Pellegrin et Coste, et leurs successeurs et possesseurs de ladite pièce, seront tenus payer annuellement au prêtre qui servira l'église d'Argenton, à chacun jour St Michel en septembre, commençant à St Michel prochain, et ainsi continuant annuellement et perpétuellement à l'avenir. Moyennant laquelle pension, le prêtre servant l'église d'Argenton ou prêtre servant à l'avenir, seront tenus de dire et célébrer quatre messes dans ladite chapelle de Chabrières, deux à l'honneur de St Jean Baptiste, une à la veille ou le lendemain de la fête de la Nativité dudit St, et l'autre, la veille ou le lendemain de la Décollation du même St, et les autres deux messes de mortuis, priant pour les âmes des prédécesseurs et proches parents dudit Me Aubert, et pour son âme, après sa mort. Lesquelles messes seront dites, une le lendemain du jour des Morts et l'autre le lendemain de l'octave des fêtes de Pâques, annuellement et perpétuellement ».



L'acte précise que « messire Antoine Bonnet, prêtre audit Argenton, a dit les susdites messes durant l'année dernière après la construction de ladite chapelle suivant l'ordre que ledit Me Aubert lui a donné, lesdits Pellegrin et Coste seront tenus donner audit messire Bonnet 24 sols pour la pension de cette année, à sa première demande ».

Les registres paroissiaux du Fugeret et d'Argenton mentionnent six mariages célébrés dans cette chapelle. S'agissant de membres de la famille de Gaspard Pellegrin, ou de son frère Jean, ils confirment le caractère privé de la chapelle. Le 23 octobre 1709 c'est dans la chapelle St Jean Baptiste de Chabrières qu' « ont célébré leur mariage, Augustin Pellegrin du Fugeret et Françoise Pellegrin de Peloussi, auxquels le vicaire perpétuel

<sup>4</sup> Me Jean Mandine-2E-5806 f° 146-147 - Le 07/11/1672 - Fondation faite par Me Aubert, notaire - Photo de l'auteur – Source Archives départementales des Alpes de Haute Provence – 2E 5806

du Fugeret, messire Joseph Honoré, a donné la bénédiction nuptiale »<sup>5</sup>. Puis, à la fin du siècle, en juin 1775, le prêtre secondaire du Fugeret, Laurent Cazon, originaire de Guillaumes, desservant la paroisse d'Argenton, y célèbre « par permission de monsieur le vicaire général » ceux de Jean Pierre Jacomet d'Argenton et de Françoise Pellegrin de Chabrières, et de Claude Pellegrin, son frère, avec Elisabeth Jacomet, sœur de Jean Pierre. En juin 1776, Louis Pellegrin de Peloussi y épouse Cécile Pellegrin de Peloussi. Enfin, en janvier 1782 se déroule dans la chapelle St Jean Baptiste le mariage de Nicolas Lauron de Villevielle avec Marie Bonnet de Chabrières.

L'an mil sept cent sept & le vingt trois octobre apres avoir fait  
la trois publication du mariage traicte entre augustin pellegrin  
fils a feu honoré de catherine maffre de cette paroisse d'un  
part de françoise peloussi fille a jean & a marquerite bonnet  
de charneau de peloussi d'autre ny ayant eu aucun obstacle  
ny empeschement canonique lesdits parties ont celebré leur mariage  
auquel le vicaire substitué ay donné la benediction nuptiale  
dans la chapelle de St Jean baptiste de chabrières en presence  
de Jean pellegrin & pierre maffre témoins Honoré vicaires  
augustin pellegrin le 20. octobre a ceste bayliffie

Etant une propriété privée elle ne figure pas dans l'inventaire établi à l'époque de la Révolution, des biens du clergé. Menaçant ruine après près de deux siècles d'abandon, elle a été restaurée en 1987. Cette restauration, couverture et façade, l'a sauvée, mais ne permet malheureusement plus de percevoir le caractère original ancien de l'édifice.

<sup>5</sup> Source Archives départementales des Alpes de Haute Provence – 1M15/0085 - p 140/448